Ecrit par Echo du Mardi le 17 juillet 2020

# Publication du tableau des électeurs sénatoriaux vauclusiens



Suite à la désignation des délégués et de leurs suppléants par les conseils municipaux le 10 juillet dernier, le préfet a établi le tableau des membres du collège électoral sénatorial. Ce tableau est constitué des délégués et de leurs suppléants ainsi que des autres membres du collège électoral que sont les sénateurs et députés de Vaucluse, les conseillers régionaux et les conseillers départementaux.

Ce tableau, qui doit être publié au plus tard le 17 juillet 2020, est accessible sur le site internet de la préfecture de Vaucluse en cliquant ICI

Il est communiqué aux maires des communes du département. Tout membre du collège électoral sénatorial du département peut présenter un recours contre le tableau des électeurs sénatoriaux dans les trois jours de sa publication. Le préfet ou tout électeur de la commune peut contester la régularité de l'élection des délégués et de leurs suppléants dans le même délai.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !